



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 22 décembre 2022

Fêtes de fin d'année : des mesures pour assurer la sécurité des personnes et des biens

À l'approche des fêtes de fin d'année, les services de l'État se mobilisent pleinement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Compte-tenu des risques de troubles à la tranquillité et l'ordre publics, ainsi que des dangers et risques d'accidents graves provoqués par l'utilisation inconsidérée de pétards et autres pièces d'artifices sur la voie publique et dans tous les lieux où se tiennent des rassemblements de personnes, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, prends des mesures afin de garantir la sécurité des haut-saônois et haut-saônoises.

Ainsi, à compter du samedi 31 décembre 2022 et jusqu'au 2 janvier 2023, sont interdits dans toutes les communes du territoire et dans l'ensemble du département de la Haute-Saône :

- la vente, la détention, le transport et l'usage de pétards, feux d'artifices et articles pyrotechniques,
- la distribution, la vente et l'achat de carburant en récipient transportable (type jerrican),
- la détention et le transport sur l'espace public, de produits inflammables notamment l'essence, l'alcool à brûler et autres produits facilement inflammables.

Les détaillants, gérants et exploitants de stations services, notamment celles disposant d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  